

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHERRUEIX

Département d'Ille et Vilaine

Séance du 26 mars 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-six mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de CHERRUEIX, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur BOURGEOUX Jean-Luc, Maire.

Etaient présents : M. JOSSE Jean-Claude, 1^{er} Adjoint, Mme WYSOCKI Marie-Madeleine, 2^{ème} Adjointe, Mme HARDY Annick, M. CARRÉ Robert, M. MONMARCHE Gilbert, Mme GEST Céline, M. NIVOLLE Bertrand, M. DELAUNAY Xavier.

Absent excusé : M. TAILLEBOIS Jean-Michel, 3^{ème} Adjoint, Mme CHEVALIER Mireille, M. SEVEGRAND David, Mme BEREST Audrey.

Absentes : Mme LEMOINE Christine, Mme GUILLAUME Marie.

Procuration : de M. TAILLEBOIS à Mme GEST -

Secrétaire de Séance : M. DELAUNAY Xavier.

Date de convocation : 19 mars 2019

Le compte-rendu de la séance du 29 janvier 2019 est signé par les membres présents à cette séance.

ORDRE DU JOUR :

1. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
2. SUBVENTION BUDGETS CCAS et CAISSE DES ECOLES
3. COMPTES ADMINISTRATIFS & DE GESTION 2019 – Commune – assainissement - Lotissement
4. AFFECTATION RESULTATS 2019 – Commune – Assainissement
5. TAUX IMPÔTS LOCAUX 2019
6. BUDGETS PRIMITIFS 2019 – Commune – Assainissement
7. CLOTURE DU BUDGET LOTISSEMENT
8. CONTRAT OBJECTIF – ETUDE PROSPECTIVE D'AMENAGEMENT
9. ACQUISITION TRACTEUR
10. REPORT TRANSFERT COMPETENCE ASSAINISSEMENT
11. MOTION SOUTIEN TRESORERIE
12. QUESTIONS DIVERSES

DELIBERATIONS

Monsieur le Maire propose d'ajouter au point "9. Acquisition tracteur", un point "acquisition voiture". Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette modification.

Délibération n°2-2019-1

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire donne la parole à Mme WY SOCKI, qui expose que la commission Animation a examiné les différentes demandes de subventions des associations communales et extérieures, et a formulé des propositions.

Les Enfants de la Baie, Gym-Danse-Loisirs et le Théâtre des Hermelles bénéficient de la mise à disposition de salles communales et ne sollicitent pas de subvention. La société de Chasse n'en demande pas non plus.

L'APE (Association Parents d'Élèves) sollicite un complément de 123 €, que la commission propose de rejeter, la commune finançant l'acquisition d'une boîte aux lettres et d'un tableau d'affichage.

Il est proposé d'attribuer au Cap Cherrulais la subvention de base, à savoir 115 €, et un complément de 440 € en cas d'organisation de la fête de la musique.

Le Noroit-Club organisant cette année le championnat de France des Jeunes, la commission propose d'accepter sa demande de subvention de 1 500 €.

En ayant délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité des votants, M. JOSSE ne prenant part ni à la délibération ni au vote, d'accorder les subventions suivantes :

ADEPT :	115 €
AFN-ACPG-CATM :	265 € (115 € + 150 €)
APE (Association parents d'élèves) :	115 €
AUX DOIGTS DE FEE	115 €
CAP CHERRULAIS	555 € (115 € + 440 €)
CERCLE CELTIQUE DE LA BAIE	115 €
CLUB DE LA BONNE ENTENTE	442 €
DZIEN DOBRY	115 €
ENTRAIDE FAMILLE CHERRUEIX	115 €
LIPAP	115 €
NOROIT-CLUB	1 500 €

En ayant délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accorder les subventions suivantes aux associations et organismes extérieurs :

ADMR	1 000 €
CROIX D'OR	55 €
CROIX ROUGE	55 €
DDEN	25 €
PREVENTION ROUTIERE	105 €
SOUVENIR FRANÇAIS	50 €
SNSM	165 €

Délibération n°2-2019-2a

SUBVENTION CCAS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de prévoir le versement d'une subvention du budget communal au budget du CCAS, notamment pour permettre le paiement du repas annuel des personnes âgées, ainsi que diverses interventions du CCAS. Il propose l'attribution d'une subvention de 4 500 €.

En ayant délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention de 4 500 € au budget du CCAS pour l'année 2019.

Délibération n° 2-2019-2b

SUBVENTION CAISSE DES ECOLES

Monsieur le Maire propose de fixer le montant de la subvention annuelle à la Caisse des Ecoles, et de reconduire la somme accordée en 2018, à savoir 11 045 €.

En ayant délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention de 11 045 € au budget de la Caisse des Ecoles pour l'année 2019.

Délibération n° 2-2019-3a

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 COMMUNE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2018 de la Commune, qui s'établit ainsi qu'il suit :

Dépenses de fonctionnement :	677 848.53 €
Recettes de fonctionnement :	859 042.20 €
Excédent de fonctionnement :	181 193.67 €
Dépenses d'investissement :	716 796.33 €
Recettes d'investissement :	622 102.16 €
Déficit d'investissement :	- 94 694.17 €

Monsieur le Maire s'étant retiré, Monsieur JOSSE propose de procéder au vote. Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 2018 de la Commune.

Délibération n°2-2019-3b

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2018 de l'Assainissement, qui s'établit ainsi qu'il suit :

Dépenses d'exploitation :	84 435.37 €
Recettes d'exploitation :	104 012.62 €
Excédent d'exploitation :	19 577.25 €
Dépenses d'investissement :	45 587.39 €
Recettes d'investissement :	107 486.50 €
Excédent d'investissement :	62 899.11 €

Monsieur le Maire s'étant retiré, Monsieur JOSSE propose de procéder au vote. Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 2018 de l'assainissement.

Délibération n° 2-2019-3c

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 LOTISSEMENT DE LA PLANCHE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2018 du lotissement de la Planche, qui s'établit ainsi qu'il suit :

Dépenses de fonctionnement :	73 053.07 €
Recettes de fonctionnement :	73 053.07 €
Résultat de fonctionnement :	0 €
Dépenses d'investissement :	41 008.08 €
Recettes d'investissement :	41 008.08 €
Résultat d'investissement :	0 €

Monsieur le Maire s'étant retiré, Monsieur JOSSE propose de procéder au vote. Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 2018 du lotissement de la Planche.

Délibération n° 2-2019-3d

COMPTES DE GESTION 2018

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les comptes de gestion 2018 établis par la Trésorerie, pour la commune, l'assainissement et le lotissement de la Planche. Ces documents sont conformes aux comptes administratifs.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les comptes de gestion 2018 de la Commune, de l'assainissement et du lotissement de la Planche.

Délibération n° 2-2019-4

AFFECTATION DES RESULTATS

A – COMMUNE

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement présente un excédent de 181 193.67 €. La section d'investissement présente un déficit de 94 694.17 €. Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat de fonctionnement, pour sa totalité, à l'article R 1068 de la section d'investissement du budget primitif 2019.

En ayant délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat du compte administratif 2018 de la commune selon la proposition ci-dessus.

B – ASSAINISSEMENT

Le résultat de clôture de la section d'exploitation présente un excédent de 19 577.25 €. La section d'investissement présente un excédent de 62 899.11 €. Monsieur le Maire propose de reporter la totalité du résultat de fonctionnement à l'article 002 de la section de fonctionnement du budget primitif 2019.

En ayant délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat du compte administratif 2018 de l'assainissement selon la proposition ci-dessus.

Délibération n°2-2019-5

TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES 2019

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de fixer les taux des impôts locaux pour 2019.

En ayant délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'augmenter de 1 % les taux des taxes directes locales, et de les fixer ainsi qu'il suit pour 2019:

TAXE D'HABITATION :	12.34 %
TAXE FONCIERE PROPRIETES BATIES :	13.88%
TAXE FONCIERE PROPRIETES NON BATIES :	45.27%

Délibération n°2-2019-6a

BUDGET PRIMITIF 2019 - COMMUNE

Monsieur le Maire présente aux Membres du Conseil Municipal le budget primitif 2019 de la Commune, qui s'équilibre en dépenses et en recettes ainsi qu'il suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :	847 274.00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT :	672 955.96 €

Le projet de budget est soumis à un vote à mains levées.

Le budget primitif 2019 de la Commune est adopté à l'unanimité.

Délibération n° 2-2019-6b

BUDGET PRIMITIF 2019 ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente aux Membres du Conseil Municipal le budget primitif 2019 de l'assainissement, qui s'équilibre en dépenses et en recettes ainsi qu'il suit :

SECTION D'EXPLOITATION :	96 047.25 €
SECTION D'INVESTISSEMENT :	99 561.11 €

Le projet de budget est soumis à un vote à mains levées.

Le budget primitif 2019 de l'assainissement est adopté à l'unanimité

Délibération n° 2-2019-7

BUDGET LOTISSEMENT DE LA PLANCHE – CLÔTURE

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que toutes les opérations du Lotissement de la Planche sont achevées, mais que des arrondis de TVA restent à verser. Il est donc nécessaire d'adopter un budget de clôture pour permettre ce versement. Il conviendra ensuite de procéder à la clôture du budget correspondant.

En ayant délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'adopter le budget 2019 du lotissement de la Planche ainsi qu'il suit :

Dépense au compte 678 : 2.26 €

Recette au compte 7552 : 2.26 €

- de clôturer au 31 décembre 2019 le budget du lotissement de la Planche

Délibération n°2-2019-8

CONTRAT D'OBJECTIF – ETUDE PROSPECTIVE D'AMENAGEMENT

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les résultats de la consultation visant à recruter un cabinet pour l'étude prospective d'aménagement de la commune, dans le cadre d'un contrat d'objectif en partenariat avec le Conseil Départemental.

Une consultation a été lancée en janvier 2019, à laquelle 10 cabinets ont répondu. Quatre cabinets ont été sélectionnés pour présenter leur candidature. Ces cabinets ont été reçus en audition le 14 mars 2019, et conformément aux critères du cahier des charges, il est proposé de retenir le cabinet ayant obtenu la meilleure note, à savoir le Cabinet ARCHIPOLE, de Rennes.

Le montant de l'étude s'établit à 22 050 € HT. Cette opération peut bénéficier d'une subvention du Conseil Départemental au titre du FST (Fonds de Solidarité Territorial).

En ayant délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de retenir le cabinet Archipole pour l'étude prospective d'aménagement de la commune, pour un montant HT de 22 050 €.

- sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental pour cette opération

- charge Monsieur le Maire de toute démarche et signature afférentes à ce dossier.

Monsieur le Maire précise qu'une réunion de démarrage de l'étude est prévue le 4 avril 2019 à 14 h 30 et que le Conseil Municipal dans son ensemble y est convié.

Délibération n°2-2019-9

ACQUISITION TRACTEUR et VOITURE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le résultat de la consultation pour l'acquisition d'un tracteur au service technique de la commune. Trois offres ont été déposées, et ont été étudiées par la commission d'appel d'offres réunie le 25 mars 2019. La commission propose de retenir l'offre des établissements HERVÉ, basés à Plumaudan (Côtes d'Armor), avec une agence à Dol-de-Bretagne (établissements Werschuren). L'offre concerne un tracteur Massey Ferguson, au prix de 52 000 € HT, (62 400 € TTC) avec une reprise de l'actuel tracteur communal au prix de 11 000 €, soit un montant global de 51 400 € TTC.

Cette offre est assortie d'une proposition de financement, sur 7 ans, avec 1^{ère} échéance au 20 février 2020, et 7 annuités de 7 638.04 € pour un montant global de 53 466.28 €, soit un coût d'intérêts de 2 066.28 €.

En ayant délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **décide l'acquisition d'un tracteur Massey Ferguson**, au prix de 52 000 € HT, (62 400 € TTC) avec une reprise de l'actuel tracteur communal au prix de 11 000 €, soit un montant global de 51 400 € TTC, auprès des Etablissements Hervé.
- **accepte l'offre de financement** sur 7 ans, avec 1^{ère} échéance au 20 février 2020, et 7 annuités de 7 638.04 € pour un montant global de 53 466.28 €, soit un coût d'intérêts de 2 066.28 €.
- **charge** Monsieur le Maire des démarches nécessaires à ce dossier.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur JOSSE, qui présente deux devis pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire, l'un de marque Renault au prix de 13 090.76 € TTC, l'autre de marque Peugeot au prix de 15 854,90 € TTC.

La commission ayant étudié les caractéristiques de ces deux modèles, propose de retenir l'offre Renault Occasion, de Rennes, pour un véhicule de type Kangoo express.

En ayant délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **décide l'acquisition d'un véhicule Kangoo express**, auprès de Renault Retail Group à Rennes, pour un montant total de 13 090.76 € TTC.
- **charge** Monsieur le Maire des démarches nécessaires à ce dossier.

Délibération n°2-2019-10

REPORT TRANSFERT COMPETENCE ASSAINISSEMENT

VU le Code général des Collectivités territoriales ;

VU la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes et notamment son article 1^{er} ;

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment son article 69 ;

VU l'instruction relative à l'application de la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences "eau" et "assainissement" aux communautés de communes.

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT :

QUE la loi prévoit que les communes membres d'une communauté de communes qui n'exercent pas, à la date de la publication de la loi n° 2018-702 du 3 août 2018, à titre optionnel ou facultatif, la compétence Assainissement peuvent s'opposer au transfert obligatoire de cette compétence à la Communauté de Communes si, avant le 1^{er} juillet 2019, au moins 25 % des communes membres de la Communauté de Communes représentant au moins 20 % de la population délibèrent en ce sens.

QU'en conséquence, la loi reporte le transfert de compétences au 1^{er} janvier 2026.

QUE ce mécanisme peut également s'appliquer aux communes membres d'une communauté de communes qui exerce de manière facultative à la date de publication de la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 uniquement les missions relatives au service public d'assainissement non collectif, tel que défini au III de l'article L. 2224-8 du code général des collectivités territoriales.

QUE dans ce cas, le transfert intégral de la compétence assainissement n'a pas lieu et l'exercice intercommunal des missions relatives au service public d'assainissement non collectif se poursuit dans les conditions prévues au premier considérant.

QUE la Commune est informée que dans le cas où, après le 1^{er} janvier 2020, une communauté de communes n'exerce pas la compétence Assainissement, l'organe délibérant de la communauté de communes peut également, à tout moment, se prononcer par un vote sur l'exercice de plein droit de cette compétence par la communauté (sous réserve de l'opposition reconnue aux communes, dans les trois mois suivant cette délibération, dans les mêmes conditions prévues au premier considérant).

QUE la Commune fait le choix, pour sa part, en sa qualité de membre de la Communauté de Communes du Pays de Dol de Bretagne et de la Baie du Mont-Saint-Michel, de s'opposer au transfert obligatoire de sa compétence Assainissement devant intervenir le 1^{er} janvier 2020.

QU'elle prendra acte, le cas échéant, de la position adoptée à cet égard par les autres Communes membres de la Communauté de Communes du Pays de Dol de Bretagne et de la Baie du Mont-Saint-Michel et en tirera alors les conséquences pour ce qui la concerne.

Après en avoir délibéré DECIDE :

- **De s'opposer au transfert obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2020**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute mesure utile pour l'application des présentes.**

Délibération n°2-2019-11

MOTION DE SOUTIEN CONTRE LA FERMETURE DE LA TRESORERIE DE DOL DE BRETAGNE.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal une motion de soutien contre un éventuel projet de fermeture de la Trésorerie Dol de Bretagne.

CONSIDERANT les réflexions menées au sein des services de l'Etat concernant le fonctionnement de la Trésorerie de Dol de Bretagne,

CONSIDERANT que la Trésorerie de Dol de Bretagne a déjà fait l'objet d'une réorganisation récente conduisant à une réduction des effectifs de 11 à 8 agents,

CONSIDERANT que le maintien du Centre des Finances Publiques constitue un enjeu important pour le service public et, dans un contexte de crise économique et sociétal, une présence nécessaire pour le soutien aux économies locales et à la cohésion sociale,

CONSIDERANT que la perte de Services Publics concourt à la désertification des communes rurales,

CONSIDERANT que le maintien d'un maillage territorial le plus fin possible doit non seulement être impérativement préservé, mais de surcroît être renforcé en moyens humains et matériels,

CONSIDERANT qu'il est indispensable de maintenir ces services autant pour les communes que pour les usagers et contribuables afin que soit respecté le principe de l'égalité d'accès aux services publics pour les citoyens sur l'ensemble du territoire national,

CONSIDERANT que la fermeture du Centre des Finances Publiques de Dol de Bretagne induirait également la perte de 8 emplois sur la Commune de Dol de Bretagne,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **DE S'OPPOSER** à toute réflexion qui pourrait aboutir à la fermeture de la Trésorerie de Dol de Bretagne

QUESTIONS DIVERSES



- Monsieur CARRÉ signale des trous sur la route de la Mettrie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 10.

Le Secrétaire de séance,
Xavier DELAUNAY



Le Maire,
Jean-Luc BOURGEOUX



INDEX DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE

N°ordre	Date	Objet	Titre	Page du CR
2-2019-1	26/03/2019	7.1 Décisions budgétaires	Subvention aux associations	2
2-2019-2a	26/03/2019	7.1 Décisions budgétaires	Subvention CCAS	2
2-2019-2b	26/03/2019	7.1 Décisions budgétaires	Subvention Caisse des Ecoles	3
2-2019-3a	26/03/2019	7.1 Décisions budgétaires	Compte administratif 2018 commune	3
2-2019-3b	26/03/2019	7.1 Décisions budgétaires	Compte administratif 2018 assainissement	3
2-2019-3c	26/03/2019	7.1 Décisions budgétaires	Compte administratif 2018 lotissement	3
2-2019-3d	26/03/2019	7.1 Décisions budgétaires	Comptes de gestion 2018	4
2-2019-4	26/03/2019	7.1 Décisions budgétaires	Affectation des résultats 2018	4
2-2019-5	26/03/2019	7.1 Décisions budgétaires	Taux des taxes directes locales	4
2-2019-6a	26/03/2019	7.1 Décisions budgétaires	Budget primitif 2019 commune	4
2-2019-6b	26/03/2019	7.1 Décisions budgétaires	Budget primitif 2019 assainissement	5
2-2019-7	26/03/2019	7.1 Décisions budgétaires	Budget primitif 2019 lotissement	5
2-2019-8	26/03/2019	<i>2.1. Documents subvention</i>	Contrat objectif – étude prospective d'aménagement	5
2-2019-9	26/03/2019	<i>1.1. Marchés publics</i>	Acquisition tracteur et voiture	5-6
2-2019-10	26/03/2019	<i>5.7. Intercommunalité</i>	Report transfert compétence assainissement	6-7
2-2019-11	26/03/2019	<i>9.4. Voeux et motions</i>	Motion soutien trésorerie	7

SIGNATURES

M. BOURGEOUX Jean-Luc, Maire	
M. JOSSE Jean-Claude, 1^{er} Adjoint	
Mme WY SOCKI Marie-Madeleine, 2^{ème} Adjointe	
M. TAILLEBOIS Jean-Michel, 3^{ème} Adjoint	Absent excusé
Mme HARDY Annick	
M. CARRÉ Robert	
M. MONMARCHÉ Gilbert	
Mme LEMOINE Christine	Absente
Mme GEST Céline	
M. SEVEGRAND David	Absent excusé
Mme CHEVALIER Mireille	Absente excusée
M. NIVOLLE Bertrand	
Mme GUILLAUME Marie	Absente
M. DELAUNAY Xavier	
Mme BEREST Audrey	Absente excusée